



Secteur : DO ATL03  
Code : FR5310057

### Région littorale :

Bretagne

### Département littoral :

Finistère

### Communes littorales :

Benodet, Fouesnant, La Forêt-Fouesnant

### Superficie :

Superficie extension : 54 526 Ha  
Espace marin : 99.8 %  
Superficie globale : 58 572 Ha  
Espace marin : 99.8 %

### Statut des propriétés :

- Eaux intérieures et eaux territoriales françaises
- Domaine public maritime
- Domaine communal
- Propriété privée

### Patrimoine naturel remarquable

Espèces d'intérêt communautaire : 28  
Dont annexe I : 14  
Espèces OSPAR : 2

### Principaux usages :

Pêche professionnelle, pêche de loisir (embarquée, à pied et sous-marine), extraction de maërl, plaisance et nautisme, plongée, centres de formation (plongée et voile), transport maritime de passagers (d'avril à octobre), activités maritimes et aériennes de service public, clapage à proximité

### Partenaires pour la gestion du site :

- Etat
- Collectivités territoriales
- Communauté de communes de Concarneau Cornouaille
- Communauté de communes du Pays Fouesnantais
- Commune de Fouesnant
- Bretagne Vivante - SEPNEB
- Organisations socio-professionnelles
- Usagers

## Directive Oiseaux

# Archipel des GLENAN



**Composé de huit îles principales et d'une dizaine d'îlots avec de multiples écueils qui le bordent laissant apparaître une véritable petite mer intérieure, l'archipel des Glénan est situé à 10 milles au Sud de Fouesnant dont il est rattaché administrativement.**

Cet archipel constitue un système écologique très riche, tant au niveau terrestre qu'au niveau marin, avec des équilibres très fins entre les îles, les lochs, les îlots couvrant et découvrant, les écueils en bordure extérieure, l'hydrodynamisme associé, la diversité des modes d'exposition, la végétation et la distance au continent.

Le Document d'Objectifs, élaboré par la commune de Fouesnant, opérateur du site, a été validé par le Comité de Pilotage le 16 avril 2006.

### Justification de la proposition de désignation

L'intérêt ornithologique majeur de la ZPS "archipel des Glénan" repose essentiellement sur son rôle pour la reproduction de plusieurs espèces d'oiseaux marins et concerne environ

140 espèces d'oiseaux de façon régulière.

L'avifaune des Glénan comprend un total de 33 espèces nicheuses, parmi lesquelles 32 sont également présentes en hiver ou fréquentent la zone en période de migration, tandis que 105 autres espèces sont uniquement migratrices ou hivernantes. Ceci porte à 137 le nombre d'espèces pour lesquelles l'archipel des Glénan accueille des populations en période inter-nuptiale. Le faible nombre d'espèces reproductrices est caractéristique des systèmes insulaires. Ce phénomène est compensé par la présence de plusieurs espèces à forte valeur patrimoniale.

### *Gravelot à collier interrompu*



© LPO – Aurélien Audevard

Il s'agit d'une zone de reproduction importante pour les sternes :

- 100 couples de Sternes pierregarin, qui, espèce piscivore (petits lançons et sprats) peut également se nourrir d'invertébrés marins et prospecter dans un rayon de 25 km autour de la colonie pour se nourrir.
- 1100 couples de Sternes caugek dont 10 à 15% de l'effectif national nicheur présent sur l'île aux Moutons (2003) : cette espèce se nourrit essentiellement de lançons (*Ammodytes* sp.), de petits clupéidés (sardines, sprats, anchois), et d'athérines qu'elle capture près de la surface de l'eau. Les principales zones de pêche des oiseaux des Moutons sont situées dans la chambre aux Glénan et sur le littoral depuis le Steir à Lesconil jusqu'à l'Aven, y compris l'estuaire de la rivière de Pont l'Abbé et de l'Odet
- Sternes de Dougall qui peuvent se réinstaller sur l'île aux Moutons. Ces oiseaux strictement piscivores recherchent leur nourriture, composée de poissons de petite taille (lançons, athérine prête), le long des îles et dans les baies abritées, mais souvent plus au large que les autres sternes.



L'extension du site en partie marine (mais aussi à l'ensemble des îlots de l'archipel) permet la prise en compte d'effectifs d'espèces plus importants :

- 2% de l'effectif nicheur national de cormoran huppé, espèce exclusivement marine et se reproduisant le plus souvent sur des îlots rocheux. Le cormoran huppé s'alimente dans les eaux profondes.
- 4% de l'effectif nicheur national d'huître-pie, espèce qui, en Bretagne, niche en milieu insulaire. Aux Glénan, l'huître-pie se nourrit surtout de coquillages (patelles, moules, bigorneaux...).
- 1% de la population nicheuse française de gravelot interrompu qui fréquente les estrans et les lochs à la recherche de petits invertébrés.
- 17,5% de l'effectif nicheur français de goéland brun (soit 1,5% de la population mondiale),
- 7,5% de l'effectif nicheur français de goéland argenté
- 7 % de l'effectif nicheur français de Goeland marin : la seule île de Guéotec abritait 239 couples en 1998, soit 6% de l'effectif national.

En outre, son extension au large concernera les Puffins des Anglais, les Puffins des Baléares, les Océanites tempêtes, les Mouettes pygmées et le Fou de Bassan qui sont des espèces hivernantes ou migratrices et dont la zone marine reste l'habitat de prédilection.

### **Orientations de gestion pour une conservation durable du site**

Un comité de pilotage élargi mis en place par le Préfet maritime et le Préfet de département réunira l'ensemble des acteurs concernés par le nouveau site dont les organisations socio-professionnelles. Ce comité aura pour rôle de réviser et compléter le document d'objectifs existant en définissant des préconisations de gestion nécessaires à la préservation durable des espèces animales et milieux marins d'intérêt communautaire concernés.

La désignation d'une zone de Protection Spéciale élargie permettra ainsi une meilleure représentation des espèces d'oiseaux marins. Sur la base du travail déjà réalisé d'inventaires, de concertations, de préconisations et de mesures de gestion par l'opérateur, la désignation de ce site permettra de conduire un projet territorial adapté intégrant l'ensemble des acteurs et des activités maritimes.

Afin d'accroître la pertinence de certaines mesures de gestion qui seront proposées, il sera nécessaire que les opérateurs des sites Natura 2000 de Penmarc'h, Glenan et Trévignon travaillent de concert puisque ces trois sites sont jointifs et qu'ils définissent la bonne échelle de travail par rapport au fonctionnement écologique de ce secteur très maritime.

La proposition de site permettra la mise en œuvre d'orientations de gestion appropriées par rapport aux enjeux de conservation tels que :

- Maintien et restauration des populations d'oiseaux en lien avec la préservation des habitats, de leur tranquillité et des ressources.
- Suivi des ressources, notamment dans la zone d'estran
- Suivi de la qualité des eaux, notamment au cœur de l'archipel et par rapport aux activités anthropiques qui peuvent générer des pollutions diffuses, concentrées ou continues, du fait d'équipements peu appropriés (canalisation et évacuation des eaux des différents bâtiments, plaisance) : cette politique de l'eau sera intégrée aux orientations du document d'objectifs mais reposera sur d'autres instruments réglementaires que Natura 2000.
- Développement de suivis scientifiques à une échelle pertinente, tant en termes d'espèces qu'en termes de relation espèces/habitats.
- Sensibilisation à une échelle élargie et ciblée de la richesse avifaunistique du territoire, des

problématiques associées et des problèmes de dérangement et de partage de l'espace.

- Promotion d'activités et de supports d'information et de sensibilisation respectueuses et durables.
- Veille et interventions appropriées en cas de pollution par hydrocarbures.

Plus globalement, les projets pouvant avoir des effets directs ou indirects sur les habitats et espèces d'intérêt communautaires qui ont justifié la désignation du site Natura 2000, devront ainsi faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences.

Le partenaire privilégié sur le plan scientifique pour la définition de mesures de gestion appropriées est Bretagne Vivante - SEPNB. La commune, Bretagne Vivante - SEPNB, les scientifiques et les pêcheurs sont les partenaires privilégiés pour la définition de mesures de gestion appropriées. A travers cette proposition de périmètre, les différents usagers de la zone marine pourront faire converger leurs préoccupations pour une meilleure connaissance et protection des oiseaux marins. A cet égard, sans anticiper sur la phase de concertation, des usages et des pratiques respectueux des espèces et habitats marins pourront faire l'objet de contrats Natura 2000.

Ces orientations, envisagées dans un cadre plus large et à partir d'objectifs complémentaires (ressources halieutiques), en associant d'autres aires marines et d'autres acteurs pourraient également être déclinées à partir de la palette d'outils définie par la Loi du 14 avril 2006, à l'instar d'un parc naturel marin, outil de concertation et de gestion adapté à cette échelle de territoire.

#### **Sources/Bibliographie :**

BARGAIN B., DELIOU N., 2004. *Inventaire cartographique et état de conservation des espèces de faune d'intérêt patrimonial sur le site Natura 2000 de l'archipel des Glénan*. Bretagne Vivante – SEPNB, 75 p.

- DIREN Bretagne, 2007, Evaluation des Zones de Protections Spéciales (ZPS) de Bretagne.

CADIOU B. et al., 2004. *Oiseaux marins nicheurs de France métropolitaine (1960-2000)*. Editions Biotope, Mèze, 218 p.

LE NEVÉ A. et al., 2004. *Sternes de Bretagne. Observatoire 2003*. Contrat Nature « oiseaux marins » 2003-2006. Bretagne Vivante – SEPNB / Conseil régional de Bretagne / Conseil général des Côtes d'Armor / Conseil général du Finistère. 69 p.

# ZPS DES GLENAN

Les colonnes A et B indiquent, parmi les espèces justifiant la désignation de ZPS (annexe I ou migratrices)

celles qui sont présentes dans la ZPS actuelle (colonne A)  
et les principales espèces bénéficiant de l'extension de la ZPS (colonne B)

Espèces			Espèces inscrites à l'annexe I de la directive oiseaux	Oiseaux pouvant justifier la désignation de ZPS marines en France	A	B	Statut de l'espèce
Code	Nom vernaculaire	Nom latin					
A148	Bécasseau violet	<i>Calidris maritima</i>					Hivernant
A045	Bernache nonette	<i>Branta leucopsis</i>					Hiv Migratrice
A072	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>					Hiv Migratrice
A151	Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>					Hiv Migratrice
A018	Cormoran huppé	<i>Phalacrocorax aristotelis</i>					Nicheur
A103	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>					Hiv Migratrice
A016	Fou de bassan	<i>Morus bassanus</i>					Hivernant
A184	Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>					Nicheur
A183	Goéland brun (*)	<i>Larus fuscus (*)</i>					Nicheur
A187	Goéland marin	<i>Larus marinus</i>					Nicheur
A017	Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>					Hivernant
A137	Grand Gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>					Hivernant
A138	Gravelot à collier interrompu	<i>Charadrius alexandrinus</i>					Nicheur
A197	Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>					Hiv Migratrice
A069	Harle huppé	<i>Mergus serrator</i>					Hivernant
A130	Huitrier-pie	<i>Haematopus ostralegus</i>					Nicheur
A177	Mouette pygmée	<i>Larus minutus</i>					Hivernant
A014	Océanite tempête	<i>Hydrobates pelagicus</i>					Hiv Migratrice
A002	Plongeon arctique	<i>Gavia arctica</i>					Hivernant
A001	Plongeon catmarin	<i>Gavia stellata</i>					Hivernant
A003	Plongeon imbrin	<i>Gavia immer</i>					Hivernant
A141	Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>					Hivernant
A013	Puffin des Anglais	<i>Puffinus puffinus</i>					Hivernant
A384	Puffin des Baléares	<i>Puffinus mauretanicus</i>					Hivernant
A191	Sterne caugek	<i>Sterna sandvicensis</i>					Nicheur
A192	Sterne de Dougall (*)	<i>Sterna dougallii (*)</i>					Nicheur
A193	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>					Nicheur
A169	Tournepie à collier	<i>Arenaria interpres</i>					Hivernant

(\*) : espèces inscrites dans les annexes de la convention OSPAR